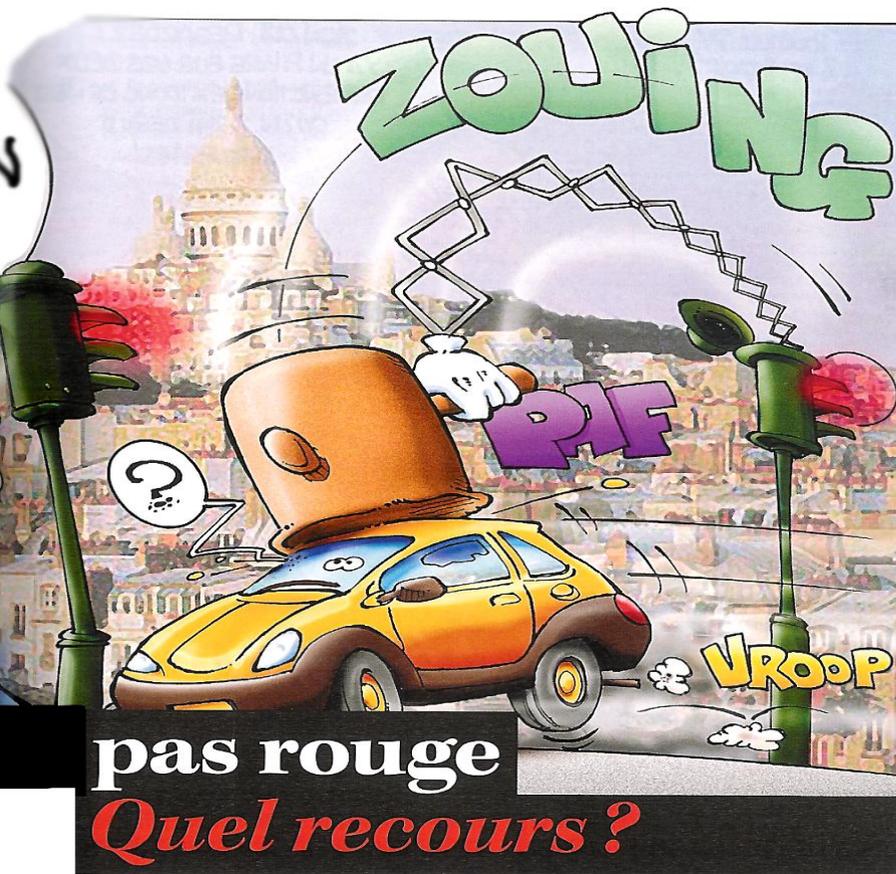
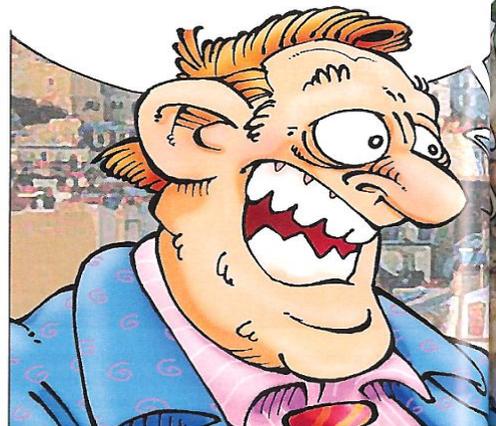


HA!
LÀ, C'ÉTAIT BIEN
ROUGE!

Dans votre esprit, cela ne fait aucun doute, vous êtes passé au vert; au pire, à l'orange! Mais le policier ne l'entend pas de cette oreille. Il l'a vu rouge. Et en attendant la généralisation des "feux mouchards" qui flashent seulement les contrevenants, les vrais, vous allez devoir user de solides arguments pour prouver votre bonne foi. Mais rien ne sert d'ergoter, les agents campés près des feux tricolores font rarement dans le détail. Vous serez, le plus souvent, verbalisé pour un rouge.

➔ **ATTENTION** Passer à l'orange est aussi une infraction, à moins de ne pouvoir s'arrêter en toute sécurité (route glissante, véhicule "dans le coffre", etc.). Déroger à cette règle peut vous coûter un PV à 35 €, minoré à 22 € si le paiement est rapide (aucun retrait de point). Le tarif est beaucoup plus élevé si c'est le non-respect d'un feu rouge qui est retenu contre vous. L'amende forfaitaire s'élève alors à 135 €, minorée à 90 €, et vous perdez 4 points. Selon les cas de figure, voici comment réagir...



Le feu n'était pas rouge

Quel recours?

Les policiers étaient mal placés

Ils n'ont pas pu constater directement l'infraction et vous ont verbalisé par simple déduction.

➔ **LE RECOURS** Difficile de prouver quoi que ce soit, sauf si vous avez un huissier dans votre boîte à gants... Seule défense possible, démontrer que les agents étaient postés de telle sorte qu'ils ne pouvaient pas voir directement le feu. Photos, croquis et témoins sont alors indispensables pour vous expliquer au tribunal. Au préalable, faites consigner votre contestation dans le procès-verbal et précisez la position des agents. Sachez toutefois que le juge peut vous infliger une amende plus élevée (jusqu'à 750 €) et prononcer une suspension de permis.

Les recours [EN BREF]

- ➔ Photos et témoignages obligatoires.
- ➔ Faites consigner vos remarques sur le PV.
- ➔ Avocat conseillé.

Le feu était masqué

Un camion en livraison, un autocar ou un arbre sont autant d'obstacles susceptibles de cacher un feu. Dans ce cas, même si vous faites preuve de prudence, vous n'aurez quasiment aucune chance de le voir.

➔ **LE RECOURS** Sans doute, la situation la plus facile à défendre (mais toujours devant un juge). Encore faut-il que vous ayez eu le réflexe de prendre des clichés avec un appareil photo, ou un téléphone portable, ou de filmer

la scène. N'hésitez pas à y ajouter le témoignage d'une ou de plusieurs personnes (passagers du véhicule, passants ou commerçants à proximité) pouvant confirmer votre argumentation (aux jour et heure inscrits sur le PV). Cela devrait vous aider à obtenir une relaxe.

L'allumage du feu est décalé

Pratique, ce type de signalisation fluidifie le trafic en permettant par exemple à une voiture de tourner à gauche alors que celles en

sens inverse viennent de s'arrêter. Parfois, le rouge est visible à l'arrière du feu (trop rarement cependant). Souvent, dans ce cas de figure, l'agent placé de l'autre côté du carrefour n'en a cure. Pour lui, votre feu était rouge.

➔ **LE RECOURS** Là encore, photos, vidéos et témoignages seront indispensables pour démontrer la mauvaise interprétation des policiers. Au pire, vous devriez écopier d'une amende à 35 € pour non-respect du feu orange. Mais, dans la pratique, c'est souvent la relaxe.